

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} novembre 2016, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : aucun

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, François Gamache, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

294-11-16

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 1^{er} novembre 2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par le conseiller Dominic Gemme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 1^{er} novembre 2016, à savoir :

1. **Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour de la séance**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 1^{er} novembre 2016
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2016
4. **Approbation des comptes du mois**
 - 4.1 Approbation des comptes du mois
5. **Administration générale**
 - 5.1 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$
 - 5.2 Comité consultatif d'urbanisme – Traitement des membres citoyens – Année 2017
 - 5.3 Appui – Réseau de voies réservées et de voies d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 – Projet de réseau électrique métropolitain
 - 5.4 Autorisation - Travaux d'aménagement et d'entretien – Branches 35, 44 et 50 du cours d'eau Beloeil et branches 1 et 3 du cours d'eau Coderre – Année 2017
 - 5.5 Renouvellement – Assurances générales de la Municipalité – Année 2017
6. **Communications**

S.O.
7. **Greffe et réglementation**
 - 7.1 Avis de motion – Règlement 699-04-2016 modifiant le Règlement 699-00-2012 sur les permis et certificats afin d'ajouter un élément à la

liste des documents requis pour le traitement d'une demande de certificat d'occupation, de préciser le type de demande de permis de construction requérant des plans et devis de fondations, de modifier la période de validité du certificat d'autorisation d'abattage d'arbres, d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un ouvrage de prélèvement des eaux et d'y inclure des normes s'y rattachant et d'apporter certaines modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique

- 7.2 Avis de motion – Règlement 730-01-2016 modifiant le Règlement 730-00-2015 concernant la circulation afin de modifier la période d'interdiction de stationnement de nuit pendant la saison hivernale et d'effectuer une correction
 - 7.3 Avis de motion – Règlement 743-00-2017 remplaçant le Règlement 448-00 décrétant les limites de vitesse permises sur les chemins publics de la Municipalité
 - 7.4 Avis de motion – Règlement 744-00-2017 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2017
 - 7.5 Avis de motion – Règlement 745-00-2017 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2017
 - 7.6 Avis de motion – Règlement 746-00-2017 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant suffisant pour acquérir trois immeubles de gré à gré ou par voie d'expropriation en vue de leur cession à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction d'une école primaire ainsi que pour l'exécution de travaux de démolition, de construction de trottoirs, d'une amorce de rue, d'une station de pompage temporaire, d'infrastructures souterraines, de remplacement d'un ponceau et de divers travaux connexes à cette fin
 - 7.7 Avis de motion, dispense de lecture et adoption – Premier projet de règlement 712-13-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de créer la zone P-140 à même la zone RX-121, de modifier les limites de la zone H-73 et de modifier une disposition relative à l'usage additionnel "logement accessoire" »
 - 7.8 Adoption – Second projet de règlement 712-12-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'agrandir la zone C-20 à même la zone H-40, de prévoir certaines normes particulières et d'ajouter un usage autorisé dans la zone A1-101 »
 - 7.9 Dépôt – Procès-verbal de correction – Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
 - 7.10 Mandat et autorisation de signature – Acquisition de gré à gré - Offre d'achat conditionnelle – Partie du lot 209-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie
 - 7.11 Mandat et autorisation de signature – Acquisition de gré à gré - Offre d'achat conditionnelle – Partie du lot 205-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie
 - 7.12 Mandat et autorisation de signature – Acquisition de gré à gré - Offre d'achat conditionnelle – 580, rue Daniel Nord (lot 209-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)
 - 7.13 Autorisation de signature – Addenda numéro 1 – Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale du Centre multisports régional
- 8. Service des incendies**
S.O.
- 9. Service des loisirs culturels**
9.1 Adjudication de contrat – RP-16-001-LC – Achat de mobilier de bureau
- 10. Service des loisirs récréatifs et communautaires**
S.O.
- 11. Services techniques**
11.1 Adjudication de contrat – Appel d'offres APP-16-094-TP par invitations concernant la fourniture d'une camionnette pleine grandeur avec cabine allongée et boîte de 8 pieds
11.2 Adjudication de contrat – APP-16-102-TP – Fourniture de béton pour l'asphaltage de la cour du garage municipal
11.3 Autorisation de paiement – Décompte progressif n° 5 – Infrastructures municipales – Phase VIII – Contrat APP-15-052-GE
- 12. Trésorerie et finances**

- 12.1 Adjudication - Émission d'obligations par appel d'offres public – Règlements d'emprunt
- 12.2 Concordance – Émission d'obligations - Modification des règlements d'emprunt 485-02, 558-05, 566-05, 610-08, 611-08, 641-10, 642-10, 661-11, 657-11
- 12.3 Émission d'obligations – Courte échéance – Règlements d'emprunt
- 12.4 Programmation de travaux révisée – Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
- 12.5 Dépôt des états comparatifs – Second semestre de 2016
- 13. Urbanisme**
 - 13.1 Demande de dérogation mineure numéro 2016-054-DM – 741, rue Joliette Nord (lot 5 133 131, Cadastre du Québec)
 - 13.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-061-DM – Lot 206-27 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie (rue des Chênes)
 - 13.3 Demande de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2016-010-AG - 691, rue Auger (lots 359-1 et 360-1, du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie) – Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - 13.4 Renouvellement de mandats – Comité consultatif d'urbanisme
- 14. Correspondance reçue**
 - a) **MRC de Marguerite-D'Youville**
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 septembre 2016;
 - Transport adapté – Tarifs 2017
 - b) **Ville de Sainte-Julie**
 - Demande – Réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 – Projet de réseau électrique métropolitain;
 - Règlement numéro 1100-2 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100 afin d'ajouter le Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'entrée de ville Nord
- 15. Varia**
- 16. Période de questions**
- 17. Levée de la séance**
 - 17.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

295-11-16 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
 APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
 ET RÉSOLU à l'unanimité

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2016.

Adoptée.

4. COMPTES DU MOIS

296-11-16 Approbation des comptes du mois

Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des engagements (152 commandes)	163 334,16 \$
Montant total des dépenses du rapport (89 factures)	156 788,32 \$
Salaires (périodes 21 et 22)	262 889,08 \$
Total	583 011,56 \$

Signé ce 1^{er} novembre 2016.

Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par le conseiller Dominic Gemme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

297-11-16 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1), monsieur le maire présente son rapport sur la situation financière de la Municipalité et il dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus par la Municipalité pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 et des contrats conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25 000 \$ ou plus.

298-11-16 Comité consultatif d'urbanisme – Traitement des membres citoyens – Année 2017

CONSIDÉRANT que la présence de membres citoyens au sein du Comité consultatif d'urbanisme est prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1) permet, lorsque la loi prévoit la présence de membres citoyens au sein d'un comité municipal, d'établir des règles de remboursement de leurs dépenses;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement 726-00-2014 relatif au Comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne, les membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme peuvent recevoir un jeton de présence à être fixé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER le versement d'un jeton de présence par séance de 93,82 \$ aux membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2017.

Adoptée.

299-11-16

Appui – Réseau de voies réservées et de voies d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 – Projet de réseau électrique métropolitain

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable est située à proximité de la Ville de Sainte-Julie, laquelle est située sur la Rive-Sud de Montréal, au carrefour des autoroutes 20 et 30, à proximité de Montréal et de Longueuil;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Julie offre un service de transport collectif autonome, sous forme d'organisme municipal et intermunicipal de transport (OMIT);

CONSIDÉRANT que l'Agence métropolitaine de transport, en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Sainte-Julie, inaugurera sous peu un stationnement incitatif régional d'une capacité de 1 000 cases de stationnement à Sainte-Julie, près de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT que ce stationnement incitatif permettrait de répondre notamment aux besoins des Amabliens en matière de transport;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable appuie le projet de réseau électrique métropolitain (RÉM), lequel offrira un service intégré de transport collectif à l'échelle de la métropole;

CONSIDÉRANT que les usagers du service de transport collectif de Sainte-Julie accéderont au RÉM à partir de la station Rive-Sud située à Brossard, dans le quadrant sud-ouest des autoroutes 10 et 30;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable est convaincue que l'achalandage du RÉM repose sur la fiabilité du réseau, le respect des horaires et l'acheminement rapide des usagers vers les stations du réseau;

CONSIDÉRANT que les autobus en provenance de Sainte-Julie accéderont à la station Rive-Sud au moyen des autoroutes 20 et 30;

CONSIDÉRANT que ces autoroutes sont congestionnées aux heures de pointe et que les autobus les empruntant ne peuvent assurer aux usagers le respect des horaires et l'accès rapide au RÉM;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de trouver des solutions pour faciliter l'accès à la station Rive-Sud pour les usagers en provenance de l'Est;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'APPUYER la Ville de Sainte-Julie dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports visant l'aménagement de voies réservées au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 vers la station Rive-Sud du Réseau électrique métropolitain (RÉM);

DE DEMANDER que des solutions soient élaborées pour faciliter l'accès à la station Rive-Sud pour les usagers de l'Est et que ce réseau de voies réservées et d'accès soit en place lors de l'ouverture du RÉM;

DE DEMANDER que des mesures préférentielles soient prévues pour le transport collectif lors des travaux de construction de la voie ferrée au centre de l'autoroute 10, à compter de juillet 2018;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville et de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

Adoptée.

300-11-16

Autorisation - Travaux d'aménagement et d'entretien – Branches 35, 44 et 50 du cours d'eau Beloeil et branches 1 et 3 du cours d'eau Coderre – Année 2017

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville (la MRC) procédera à des travaux d'aménagement sur les branches 35 et 44 du cours d'eau Beloeil et à des travaux d'entretien sur la branche 50 du cours d'eau Beloeil et sur les branches 1 et 3 du cours d'eau Coderre, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C.-47.1);

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que, pour ces travaux, la MRC procédera à la répartition des quotes-parts au moyen de trois (3) factures, et ce, au prorata de bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au Règlement 166 de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par	la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU	à l'unanimité

QUE la Municipalité atteste avoir pris connaissance des travaux d'aménagement projetés sur les branches 35 et 44 du cours d'eau Beloeil et des travaux d'entretien projetés sur la branche 50 du cours d'eau Beloeil et sur les branches 1 et 3 du cours d'eau Coderre;

QUE la Municipalité s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux précités, et ce, en conformité avec le Règlement 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

Adoptée.

301-11-16

Renouvellement – Assurances générales de la Municipalité – Année 2017

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement des assurances générales de la Municipalité pour l'année 2017 présentée par les courtiers du Groupe

Ultima Inc. pour la Mutuelle des municipalités du Québec, en date du 21 octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'exception aux règles générales d'adjudication des contrats prévue au paragraphe 938 (2^o) du Code municipal du Québec (L.R.L.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE RENOUVELER le contrat d'assurances générales de la Municipalité pour l'année 2017 avec la Mutuelle des Municipalité du Québec, le tout pour un montant total de 145 152,00 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER le paiement de cette somme au Groupe Ultima Inc.;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-421.

Adoptée.

6. COMMUNICATIONS

S.O.

7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION

302-11-16

Avis de motion – Règlement 699-04-2016 modifiant le Règlement 699-00-2012 sur les permis et certificats afin d'ajouter un élément à la liste des documents requis pour le traitement d'une demande de certificat d'occupation, de préciser le type de demande de permis de construction requérant des plans et devis de fondations, de modifier la période de validité du certificat d'autorisation d'abattage d'arbres, d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un ouvrage de prélèvement des eaux et d'y inclure des normes s'y rattachant et d'apporter certaines modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique

Le conseiller Mario McDuff donne avis de motion, avec dispense de lecture du Règlement 699-04-2016 modifiant le Règlement 699-00-2012 sur les permis et certificats afin d'ajouter un élément à la liste des documents requis pour le traitement d'une demande de certificat d'occupation, de préciser le type de demande de permis de construction requérant des plans et devis de fondations, de modifier la période de validité du certificat d'autorisation d'abattage d'arbres, d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un ouvrage de prélèvement des eaux et d'y inclure des normes s'y rattachant et d'apporter certaines modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique.

303-11-16

Avis de motion – Règlement 730-01-2016 modifiant le Règlement 730-00-2015 concernant la circulation afin de modifier la période d'interdiction de stationnement de nuit pendant la saison hivernale et d'effectuer une correction

La conseillère Monique Savard donne avis de motion, avec dispense de lecture du Règlement 730-01-2016 modifiant le Règlement 730-00-2015 concernant la circulation afin de modifier la période d'interdiction de stationnement de nuit pendant la saison hivernale et d'effectuer une correction.

304-11-16 Avis de motion – Règlement 743-00-2017 remplaçant le Règlement 448-00 décrétant les limites de vitesse permises sur les chemins publics de la Municipalité

Le conseiller Pierre Vermette donne avis de motion, avec dispense de lecture du Règlement 743-00-2017 remplaçant le Règlement 448-00 décrétant les limites de vitesse permises sur les chemins publics de la Municipalité.

305-11-16 Avis de motion – Règlement 744-00-2017 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2017

La conseillère Nathalie Poitras donne avis de motion, avec dispense de lecture du Règlement 744-00-2017 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2017.

306-11-16 Avis de motion – Règlement 745-00-2017 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2017

Le conseiller Dominic Gemme donne avis de motion, avec dispense de lecture du Règlement 745-00-2017 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2017.

307-11-16 Avis de motion – Règlement 746-00-2017 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant suffisant pour acquérir trois immeubles de gré à gré ou par voie d'expropriation en vue de leur cession à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction d'une école primaire ainsi que pour l'exécution de travaux de démolition, de construction de trottoirs, d'une amorce de rue, d'une station de pompage temporaire, d'infrastructures souterraines, de remplacement d'un ponceau et de divers travaux connexes à cette fin

La conseillère Monique Savard donne avis de motion, avec dispense de lecture du Règlement 746-00-2017 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant suffisant pour acquérir trois immeubles de gré à gré ou par voie d'expropriation en vue de leur cession à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction d'une école primaire ainsi que pour l'exécution de travaux de démolition, de construction de trottoirs, d'une amorce de rue, d'une station de pompage temporaire, d'infrastructures souterraines, de remplacement d'un ponceau et de divers travaux connexes à cette fin.

308-11-16 Avis de motion, dispense de lecture et adoption – Premier projet de règlement 712-13-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de créer la zone P-140 à même la zone RX-121, de modifier les limites de la zone H-73 et de modifier une disposition relative à l'usage additionnel "logement accessoire" »

Le conseiller Mario McDuff donne avis de motion, avec dispense de lecture du Premier projet de règlement 712-13-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de créer la zone P-140 à même la zone RX-121, de modifier les limites de la zone H-73 et de modifier une disposition relative à l'usage additionnel "logement accessoire" »; et

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 712-13-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de créer la zone P-140 à même la zone RX-121, de modifier les limites de la zone H-73 et de modifier une disposition relative à l'usage additionnel "logement accessoire" », et de présenter ce Projet de règlement lors d'une consultation publique le 5 décembre 2016 à 19 h, conformément à la loi.

Adoptée.

309-11-16 Adoption – Second projet de règlement 712-12-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'agrandir la zone C-20 à même la zone H-40, de prévoir certaines normes particulières et d'ajouter un usage autorisé dans la zone A1-101 »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Second projet de règlement 712-12-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'agrandir la zone C-20 à même la zone H-40, de prévoir certaines normes particulières et d'ajouter un usage autorisé dans la zone A1-101 ».

Adoptée.

310-11-16 Dépôt – Procès-verbal de correction – Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec (L.R.L.Q., c. C-27.1), la greffière et secrétaire-trésorière adjointe dépose un procès-verbal de correction visant le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, approuvé lors de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2016.

311-11-16 Mandat et autorisation de signature – Acquisition de gré à gré - Offre d'achat conditionnelle – Partie du lot 209-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT l'annonce d'un projet de construction d'une nouvelle école primaire dans la Municipalité par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 26 août 2016;

CONSIDÉRANT la croissance démographique importante qu'a connu la Municipalité au cours des dernières années et l'impossibilité anticipée pour les établissements scolaires existants d'absorber le surplus d'élèves qui en découle;

CONSIDÉRANT que, dans le souci d'assurer le bien-être de ses citoyens et le développement harmonieux de son territoire, la Municipalité souhaite collaborer avec la Commission scolaire des Patriotes afin de trouver des solutions à ce problème pressant, et ce, en temps opportun;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 209-P du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT le projet de règlement d'emprunt 746-00-2017;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par	la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU	à l'unanimité

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter à madame Diane Bénard, à modifier et à signer une offre d'achat conditionnelle pour acquérir une partie du lot 209-P du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie variant entre 170 589 pieds carrés et 185 000 pieds carrés, à un prix de 9,8189 \$ le pied carré, pour un total approximatif variant entre un million six cent soixante-quinze mille dollars (1 675 000 \$) et un million huit cent seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars (1 816 497 \$), représentant la juste valeur marchande de l'immeuble, selon le rapport d'évaluation de Racicot et associés, évaluateurs agréés, intitulé « Évaluation – lot P-209 – no dossier 16-1063-3 », en date du 26 octobre 2016;

DE MANDATER la notaire M^e Nathalie Jodoin, ayant son siège social au 212, boulevard de la Marine, Varennes, Québec, pour préparer tous les documents requis aux fins de cette acquisition;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire, le tout conformément aux modalités prévues dans l'offre d'achat;

D'IMPUTER cette acquisition ainsi que tous les frais afférents à même les fonds du Règlement d'emprunt 746-00-2017.

Adoptée.

312-11-16

Mandat et autorisation de signature – Acquisition de gré à gré - Offre d'achat conditionnelle – Partie du lot 205-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT l'annonce d'un projet de construction d'une nouvelle école primaire dans la Municipalité par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 26 août 2016;

CONSIDÉRANT la croissance démographique importante qu'a connu la Municipalité au cours des dernières années et l'impossibilité anticipée pour les établissements scolaires existants d'absorber le surplus d'élèves qui en découle;

CONSIDÉRANT que, dans le souci d'assurer le bien-être de ses citoyens et le développement harmonieux de son territoire, la Municipalité souhaite collaborer avec la Commission scolaire des Patriotes afin de trouver des solutions à ce problème pressant, et ce, en temps opportun;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 205-P du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT le projet de règlement d'emprunt 746-00-2017;

IL EST PROPOSÉ par	la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par	la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU	à l'unanimité

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter à monsieur Gérard Bénard et à signer une offre d'achat conditionnelle pour acquérir une partie du lot 205-P du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie approximative de 60 166 pieds carrés à un prix de 9,8189 \$ le pied carré, pour un total approximatif de cinq cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-quatre dollars (590 764 \$), représentant la juste valeur marchande de l'immeuble, selon le rapport d'évaluation de Racicot et associés, évaluateurs agréés, intitulé « Évaluation – lot P-205 – no dossier 16-1063-2 », en date du 26 octobre 2016;

DE MANDATER la notaire M^e Nathalie Jodoin, ayant son siège social au 212, boulevard de la Marine, Varennes, Québec, pour préparer tous les documents requis aux fins de cette acquisition;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire, le tout conformément aux modalités prévues dans l'offre d'achat;

D'IMPUTER cette acquisition ainsi que tous les frais afférents à même les fonds du Règlement d'emprunt 746-00-2017.

Adoptée.

313-11-16

Mandat et autorisation de signature – Acquisition de gré à gré - Offre d'achat conditionnelle – 580, rue David Nord (lot 209-P du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT l'annonce d'un projet de construction d'une nouvelle école primaire dans la Municipalité par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 26 août 2016;

CONSIDÉRANT la croissance démographique importante qu'a connu la Municipalité au cours des dernières années et l'impossibilité anticipée pour les établissements scolaires existants d'absorber le surplus d'élèves qui en découle;

CONSIDÉRANT que, dans le souci d'assurer le bien-être de ses citoyens et le développement harmonieux de son territoire, la Municipalité souhaite collaborer avec la Commission scolaire des Patriotes afin de trouver des solutions à ce problème pressant, et ce, en temps opportun;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il y a lieu de procéder à l'acquisition du lot 209-P du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, situé au 580, rue David Nord;

CONSIDÉRANT le projet de règlement d'emprunt 746-00-2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à présenter à monsieur Jacques Tremblay et à signer une offre d'achat conditionnelle pour acquérir l'immeuble situé au 580, rue David Nord, correspondant au lot 209-P du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie approximative de 5 950 pieds carrés, pour un montant de cent mille dollars (100 000 \$), représentant la juste valeur marchande de l'immeuble, selon le rapport d'évaluation de Racicot et associés, évaluateurs agréés, intitulé « Évaluation – 580, David Nord, Saint-Amable », en date du 26 octobre 2016;

DE MANDATER la notaire M^e Nathalie Jodoin, ayant son siège social au 212, boulevard de la Marine, Varennes, Québec, pour préparer tous les documents requis aux fins de cette acquisition;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire, le tout conformément aux modalités prévues dans l'offre d'achat;

D'IMPUTER cette acquisition ainsi que tous les frais afférents à même les fonds du Règlement d'emprunt 746-00-2017.

Adoptée.

314-11-16

Autorisation de signature – Addenda numéro 1 – Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale du Centre multisports régional

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence le maire suppléant, monsieur Mario McDuff, ainsi que la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, madame Geneviève Lauzière, ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'addenda numéro 1 relatif à l'entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée.

8. INCENDIES

S.O.

9. LOISIRS CULTURELS

315-11-16

Adjudication de contrat – RP-16-001-LC – Achat de mobilier de bureau

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de trois (3) fournisseurs concernant l'achat de mobilier de bureau;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat RP-16-001-LC concernant l'achat de mobilier de bureau au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rubanco, pour un montant de 16 542,44 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 03-310-72-726, 03-310-71-726 et 03-310-10-726.

Adoptée.

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

S.O.

11. SERVICES TECHNIQUES

316-11-16

Adjudication de contrat – Appel d'offres APP-16-094-TP par invitations concernant la fourniture d'une camionnette pleine grandeur avec cabine allongée et boîte de 8 pieds

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitations APP-16-094-TP concernant la fourniture d'une camionnette pleine grandeur avec cabine allongée et boîte de 8 pieds;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat APP-16-094-TP concernant la fourniture d'une camionnette pleine grandeur avec cabine allongée et boîte de 8 pieds au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jacques Olivier Ford Inc., pour un montant de 31 679,06 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-310-32-724.

Adoptée.

317-11-16 Adjudication de contrat – APP-16-102-TP – Fourniture de béton pour l’asphaltage de la cour du garage municipal

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de deux (2) fournisseurs concernant la fourniture de béton pour l’asphaltage de la cour du garage municipal;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l’unanimité

D’ADJUGER le contrat APP-16-102-TP concernant la fourniture de béton pour l’asphaltage de la cour du garage municipal au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bauval Pavages Varennes, pour un montant de 20 120,63 \$, toutes taxes comprises;

D’IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-310-32-721.

Adoptée.

318-11-16 Autorisation de paiement – Décompte progressif n° 5 – Infrastructures municipales – Phase VIII – Contrat APP-15-052-GE

CONSIDÉRANT la résolution 371-12-15;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l’unanimité

D’AUTORISER le paiement du décompte progressif n° 5, portant le numéro 144568, en date du 31 octobre 2016, au montant de 1 065 061,71 \$, toutes taxes comprises, à l’entreprise Roxboro Excavation Inc.;

D’IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-050-00-721.

Adoptée.

12. TRÉSORERIE

319-11-16 Adjudication - Émission d’obligations par appel d’offres public – Règlements d’emprunt

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d’emprunt 485-02, 558-05, 566-05, 610-08, 611-08, 641-10, 642-10, 661-11 et 657-11, la Municipalité souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que, à cette fin, la Municipalité a procédé à un appel d’offres pour la vente d’une émission d’obligations, en date du 16 novembre 2016, au montant de 2 629 000 \$, par l’entremise du système électronique intitulé

« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal »;

CONSIDÉRANT que, à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant (\$)	Taux (%)	Échéance	Coût réel (%)
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,66950	155 000	1,25000	2017	2,07245
		158 000	1,35000	2018	
		161 000	1,45000	2019	
		164 000	1,60000	2020	
		1 991 000	1,80000	2021	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,67400	155 000	1,25000	2017	2,07638
		158 000	1,35000	2018	
		161 000	1,50000	2019	
		164 000	1,65000	2020	
		1 991 000	1,80000	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,65600	155 000	1,25000	2017	2,08361
		158 000	1,35000	2018	
		161 000	1,50000	2019	
		164 000	1,70000	2020	
		1 991 000	1,80000	2021	

CONSIDÉRANT que Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. a présenté l'offre la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
 APPUYÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
 ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADJUGER l'émission d'obligations au montant de 2 629 000 \$ à Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.;

DE DEMANDER à l'adjudicataire de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

D'AUTORISER le maire et la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance;

D'AUTORISER CDS à agir au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions, conformément au protocole d'entente conclu entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec et CDS;

D'AUTORISER CDS à procéder au transfert de fonds conformément aux exigences juridiques de l'obligation et, à cette fin, d'autoriser la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

Adoptée.

320-11-16

Concordance – Émission d'obligations - Modification des règlements d'emprunt 485-02, 558-05, 566-05, 610-08, 611-08, 641-10, 642-10, 661-11, 657-11

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 629 000 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
485-02	4 400 \$
558-05	37 200 \$
566-05	25 300 \$
661-11	259 100 \$
661-11	1 259 000 \$
657-11	770 100 \$
610-08	43 000 \$
642-10	58 400 \$
641-10	155 300 \$
611-08	17 200 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de cette émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE MODIFIER les règlements d'emprunt précités, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations précisé antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 2 629 000 \$;

DE FIXER la date des obligations (une par échéance) au 16 novembre 2016;

D'IMMATRICULER les obligations au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et de les déposer auprès de cette dernière;

D'AUTORISER CDS à agir au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions, conformément au protocole d'entente conclu entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec et CDS;

D'AUTORISER CDS à procéder au transfert de fonds conformément aux exigences juridiques de l'obligation et, à cette fin, d'autoriser la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

D'AUTORISER CDS à faire des prélèvements directs pour le paiement du principal et des intérêts pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins du Grand-Coteau, 933-A, boulevard Armand-Frappier, Sainte-Julie, Québec, J3E 2N2;

DE PAYER les intérêts semi-annuellement, soit le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;

DE DÉTERMINER que les obligations ne sont pas rachetables par anticipation, sauf si les détenteurs y consentent, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7);

D'AUTORISER le maire et la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les obligations; la Municipalité ayant mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur, les obligations n'entreront en vigueur que lorsqu'elles seront dûment authentifiées.

Adoptée.

321-11-16 Émission d'obligations – Courte échéance – Règlements d'emprunt

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ÉMETTRE des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt 485-02, 558-05, 566-05, 610-08, 611-08, 641-10, 642-10, 657-11 et 661-11 afin de réaliser l'emprunt pour un montant total de 2 629 000 \$, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 16 novembre 2016), en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour ces amortissements à l'égard des règlements d'emprunt précités, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou une partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

322-11-16 Programmation de travaux révisée – Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale qui s'appliquent à la Municipalité;

DE S'ENGAGER à assumer la responsabilité exclusive et à exonérer le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des

dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux annexée à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans une lettre du MAMOT;

D'ATTESTER que la programmation de travaux annexée à la présente comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017;

DE S'ENGAGER à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

323-11-16 Dépôt des états comparatifs – Second semestre de 2016

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C 27.1, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers comparatifs de la Municipalité de Saint-Amable du second semestre de 2016, tels que présentés dans le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie.

13. URBANISME

324-11-16 Demande de dérogation mineure numéro 2016-054-DM – 741, rue Joliette Nord (lot 5 133 131, Cadastre du Québec)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement aux articles 178 et 179 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- 1) permettre la construction d'un garage attaché ayant une superficie de 77,50 m², alors que la superficie maximale autorisée est de 65,00 m² (superficie excédentaire de 12,50 m²);
- 2) permettre une largeur du garage attaché de 9,14 m, alors que largeur maximale autorisée est de 7,50 m (largeur excédentaire de 1,64 m);

CONSIDÉRANT que la demande fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la

dérogação était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du requérant, les caractéristiques du garage attaché s'harmonisent bien avec celles du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du requérant, il serait difficile de diminuer la dimension du garage compte tenu que les plans de celui-ci ont été préparés en fonction de cette dimension (poutres, charges, etc.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2016-054-DM, telle que proposée.

Adoptée.

325-11-16

Demande de dérogation mineure numéro 2016-061-DM – Lot 206-27 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie (rue des Chênes)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement aux articles 178 et 41 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- 1) permettre le déplacement d'un garage détaché existant (en provenance du 325, rue Daniel Sud puis déplacé sur le lot 206-27 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie) ayant une superficie de 73,16 m², alors que la superficie maximale autorisée sur un terrain de moins de 1 500 m² est de 65,00 m² (superficie excédentaire de 8,16 m²);
- 2) permettre la superficie du garage précitée qui représente 10,23 % de la superficie du terrain, alors que la superficie cumulée de tous les bâtiments accessoires détachés, de tous types confondus, ne doit jamais excéder 10 % de la superficie du terrain (pourcentage excédentaire de 0,23 %);
- 3) permettre le déplacement précité sur un lot vacant, alors qu'un bâtiment accessoire ne peut être aménagé que sur un terrain comportant un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du requérant, le garage qui fait l'objet de la demande est susceptible de nuire à de futurs projets d'implantation résidentielle à son emplacement actuel;

CONSIDÉRANT que, selon le requérant, la construction de la résidence se réaliserait rapidement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, à une condition;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2016-061-DM, telle que proposée, selon la condition suivante :

-qu'un permis de construction pour une résidence unifamiliale soit émis au plus tard un (1) an après la date d'émission du certificat d'autorisation de transport du garage.

Adoptée.

326-11-16

Demande de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2016-010-AG - 691, rue Auger (lots 359-1 et 360-1, du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie) – Commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT que le requérant présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture afin de réorganiser la propriété des lots en vue d'une aliénation, laquelle vise une partie des lots 359-1 et 360-1 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie (691, rue Auger), d'une superficie visée de 623,52 m²;

CONSIDÉRANT que le requérant présente également à la CPTAQ une demande de lotissement et d'aliénation visant les lots 359-1 et 360-1 Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie (691, rue Auger), d'une superficie de 1 069,00 m²;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la Loi précitée exige une confirmation de l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ACCEPTER ET D'APPUYER, telle que présentée, la demande de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par le requérant afin de réorganiser la propriété des lots en vue d'une aliénation pour le 691, rue Auger (lots 359-1 et 360-1 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie);

DE CONFIRMER l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

Adoptée.

327-11-16

Renouvellement de mandats – Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement 726-00-2014 relatif au Comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne;

CONSIDÉRANT les résolutions 259-11-14 et 260-11-14;

CONSIDÉRANT que le mandat de deux des membres actuels du Comité consultatif d'urbanisme prend fin le 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le mandat de ces deux membres;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE RENOUVELER le mandat des deux membres Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité nommés ci-dessous, selon le terme prévu ci-dessous :

Membres citoyens	Terme
René Trépanier	31 octobre 2018
Julien Dorais	

Adoptée.

14. CORRESPONDANCE REÇUE

- a) **MRC de Marguerite-d'Youville**
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 septembre 2016;
 - Transport adapté – Tarifs 2017
- b) **Ville de Sainte-Julie**
 - Demande – Réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 – Projet de réseau électrique métropolitain;
 - Règlement numéro 1100-2 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100 afin d'ajouter le Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'entrée de ville Nord

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Un résident demande des explications relativement au choix de l'emplacement des terrains pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire et relativement à la rapidité du processus d'acquisition de ceux-ci.

- Monsieur le maire lui fournit les précisions demandées et il souligne que la Municipalité doit se plier à certaines exigences de la Commission scolaire des Patriotes afin que le projet se concrétise, notamment en ce qui a trait à l'emplacement du terrain.

- Monsieur le conseiller Mario McDuff précise que certains emplacements envisagés antérieurement sont situés en zone agricole et que, par conséquent,

il aurait été impossible d'obtenir les approbations requises en temps opportun pour se conformer aux exigences de la Commission scolaire précitée. Il ajoute que les établissements scolaires étant déjà remplis à pleine capacité, il devient urgent d'agir en vue de régler cette problématique.

En outre, le résident se plaint de ne pas avoir reçu d'invitation officielle à l'occasion de l'annonce de ce projet par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Un résident se questionne sur la pertinence d'un aménagement situé à l'intersection des rues Daniel Sud et Martin.

- Monsieur le maire explique que ces aménagements sont conformes aux normes applicables et qu'ils s'inscrivent dans une stratégie d'atténuation de la vitesse dans ce secteur.

En outre, le résident demande des explications sur certaines dates mentionnées dans le premier projet de règlement 712-13-2016.

Madame la greffière et secrétaire-trésorière adjointe lui fournit les renseignements demandés.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

328-11-16

Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par	la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU	à l'unanimité

DE LEVER la séance à 20 h 56.

Adoptée.

Je, François Gamache, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.